

Prévention de la criminalité: institution d'un réseau européen. Initiative France et Suède

2000/0824(CNS) - 16/11/2000 - Document annexé à la procédure

Dans une note explicative annexée au projet de décision portant sur la création d'un réseau européen de prévention de la criminalité, les délégations française et suédoise, à l'origine de la proposition, précise le contexte dans lequel s'inscrit cette initiative et ses objectifs fondamentaux. Le document rappelle tout d'abord que le projet de convention s'inscrit dans le cadre des conclusions du Sommet européen de Tampere sur la mise en place progressive d'un Espace de sécurité, de liberté et de justice (ELSJ) au sein duquel la lutte contre la criminalité, notamment, organisée serait considérée comme une priorité absolue. Dans ce contexte, le projet de décision portant création d'un réseau européen de prévention de la criminalité, aura pour objet de favoriser la coopération entre États membres dans les domaines de la prévention de tous les types de crimes. Il permettra l'échange des meilleures pratiques, la confrontation des expériences, la collecte et la diffusion des informations, statistiques, études et recherches relatives à la prévention de la criminalité, la formation des personnes en charge de la prévention. Le réseau regroupera les experts de la prévention de la criminalité, issus des différents secteurs concernés : autorités nationales, autorités locales, recherche et acteurs de terrain. Leur rôle sera de capitaliser les connaissances en matière de prévention de la criminalité, de les rendre accessibles, de mener des analyses comparatives facilitant la réflexion et utiles pour l'action, notamment en transmettant aux décideurs les connaissances acquises. Par sa capacité d'animation, le réseau favorisera la confrontation et la cohérence des recherches, études, pensées et actions menées à l'échelle européenne et dans chaque État membre, en la matière. Le réseau a vocation à traiter tous les types de crimes. Cependant, les trois priorités établies par le Conseil européen de Tampere (délinquance des jeunes, criminalité urbaine et délinquance liée à la drogue) devraient faire l'objet d'une attention particulière. À noter que le projet de décision prévoit un financement par le budget communautaire du réseau concerné.